



Lettre de relance - solde débiteur

Par Chachalotte

Bonjour,

J'ai reçu le jeudi 6 octobre un email me présentant un solde débiteur de 334?, présenté comme une « lettre de relance » selon mon ancienne société de logement. Le soucis étant qu'il n'était nullement précisé si ce solde débiteur était du à un manque de paiement de loyer, ou de la taxe des ordures ménagères.

J'ai donc pris contact ce même jour avec mon organisme de logement, m'ayant confirmé que ce montant débiteur me serait prélevé de ma caution (400?), puisque cela était du au montant de la sortie d'état des lieux.

Tout allait donc bien, jusqu'à ce que je reçois un nouveau mail, ce vendredi 14 octobre, intitulé « Lettre de relance payante » faisant état cette fois-ci d'un solde débiteur de 344?. Le montant débiteur à donc monter, et, une nouvelle fois, il n'est nullement stipulé à quoi est du ce montant débiteur : aucune mention de loyer, d'état des lieux, ou de taxes. J'ai donc appelé le service juridique de ma société de logement, celle-ci m'ayant confirmé que j'ai payé mon loyer de sortie, ainsi que la taxe d'ordure ménagères. Ils n'ont donc aucune idée de quoi ce paiement est du.

Légalement, ont-ils le droit de me quémander cette somme sans ne me dire à quoi est-elle du, en me menaçant en plus de cela de lancer une procédure juridique ?

Voici le contenu de la lettre en question :

" Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que votre compte présente un solde débiteur de 344,80 ?.

Malgré nos diverses relances, vous nous êtes toujours redevables de cette somme. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir solder au plus vite ce montant.

Dans le cas contraire, nous serons contraints d'engager une procédure à votre rencontre afin de recouvrer les sommes dues.

Dans le cas, où le règlement croiserait ce courrier, veuillez ne pas tenir compte de celui-ci.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations. "

Cordialement,
Charlotte

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux c'est de réagir rapidement et de contester par courrier RAR en demandant les justifications des retenues qui sont faites sur votre DEPOT DE GARANTIE (pas caution), et à défaut de justification de vous en rendre l'intégralité.

Lire cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[/url]

et voici un modèle de lettre

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16638]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16638[url]